

Alban Mathieu, Université Lyon 2, Doctorant sous la direction de Jérôme Blanc, TRIANGLE, UMR 5206.

Colloque international, « Institutionalisme monétaires francophones: bilan, perspectives et regards internationaux », Lyon, 1-3 Juin 2016.

La signification politique de l'Union Economique et monétaire européenne.

Chantier en cours, circulation restreinte

Résumé :

Dans ce papier, nous souhaitons analyser la construction de l'union économique et monétaire à partir de deux théorisations. Tandis que l'école de la régulation fournit la base théorique sur la monnaie, la discussion sur les concepts clés permettant de comprendre les régimes internationaux monétaires opérationnalise l'analyse. Ainsi, nous montrerons que la monnaie unique n'est en fait qu'un régime monétaire internationale fondé sur des règles à suivre. Le principe de fédération ne se visualise que dans les règles mises en place. De plus, ce système monétaire est basé sur l'idéologie de la monnaie servant à finaliser le marché interne. En outre, l'importance du phénomène de la « crise » et de la présence des institutions pour les négociations seront mis en exergue pour expliquer ce qui a rendu possible l'accord entre la France et l'Allemagne. Enfin, nous pourrions terminer en notant que les institutions construites pour faire fonctionner ce système monétaire de part leur autonomie ont une capacité politique de contrainte et d'incitation sur les Etats membres.

Classification du JEL : B50 ; E42 ; F55

Mots clés :

Union monétaire et économique européenne ; Monnaie ; Signification politique ; Economie hétérodoxe.

Introduction.

André Orléan et Michel Aglietta, depuis leur livre fondateur (1982) et bien d'autres écrits (2002 ; Orléan, Lordon 2008 ; Orléan 2011), ont tenté de rejeter l'hypothèse néoclassique de la monnaie marchandise pour s'attacher à montrer l'importance de la monnaie dans les économies décentralisées, et ce en utilisant le cadre analytique de René Girard (1982;2002) et surtout l'hypothèse du mimétisme. Cependant, cette définition¹ de la monnaie doit être dépassé du fait de ses limites (Sapir 2003 ; 2005). En effet, il ne prend pas en compte le temps concret, ni l'importance du conflit et ses auteurs développent des hypothèses proches de celles des Néoclassiques, (Homogénéité de l'agent ; indépendance ; remplace le commissaire priseur) tout en donnant un caractère religieux et holistique à la monnaie (souveraineté transcendante ; essentialisme monétaire).

1 Nous parlons uniquement ici de la définition de la monnaie à partir de l'hypothèse du mimétisme et non des études historiques sur l'hyperinflation allemande (1982 ; 2002) ou les ouvrages sur la souveraineté (1995 ; 1998).

Pourtant, ces mêmes auteurs, en dirigeant deux autres ouvrages interdisciplinaires (1995 ; 1998) mettent l'accent sur les concepts de dette et de souveraineté (Mitchell-Ines 1913 ; Grierson 1978 ; Thivaud 1995 ; Testart 2001 ; Théret 2009), orientant ainsi la recherche autour des questions de légitimité et de confiance. En outre, la monnaie s'intègre à un ensemble social qu'elle représente autant qu'elle l'organise notamment par son critère de souveraineté (Carsten 1969 ; Akin, Robbins 1999 ; Blanc 2000 ; Théret, Pereira 2007). La théorie de la régulation ne dit pas autre chose en montrant l'importance de la monnaie au sein de l'économie décentralisée et capitaliste en tant que médiation, autant de l'ordre économique que de l'ordre politique, mais aussi en soulignant la nécessité de l'inscrire dans un contexte pour la comprendre (Théret 1992, 1997, 2005). Enfin, il ne faut surtout pas oublier la notion de conflit inhérent à la monnaie dans nos sociétés modernes, même si celui-ci se révèle par les crises (Théret 2007). Par ailleurs, le compromis politique doit se construire car, comme la confiance, celui-ci nécessite du temps (historique) pour se mettre en œuvre (Blanc 1997 ; Théret 2007 ; 2008).

L'Union monétaire européenne nous présente un cas d'espèce pour évaluer la signification politique de ce « compromis politique ». En effet, les négociations entre les différentes parties prenantes, en l'occurrence les Etats membres à une époque donnée, nous offrent les données nécessaires pour analyser l'accord ainsi établi. Nous comptons nous concentrer sur la construction de l'accord sur le traité de Maastricht (1992), car fondateur de la monnaie unique et cadre de discussion des Etats membres par la suite. Nous ne souhaitons pas ici discuter le caractère Néolibéral ou Ordolibéral (Théret 2014), au risque d'oublier certains éléments mais, au contraire, nous voulons en saisir les caractéristiques clés à partir des négociations. Ceci nous oblige à nous défaire du concept de monnaie auto-référentielle (Orléan 1998), pour repartir des acteurs. Comme le fait remarquer Michel Aglietta (2013), la construction de l'Union économique et monétaire européenne prend forme au sein d'un régime monétaire international et il faut l'analyser en tant que tel. Comment dans ce cas interroger et donner une signification politique à la construction de la monnaie unique ? Par « signification politique », il faut entendre le projet d'ordre politique (Théret 1992) derrière le choix de l'unité de compte, qui exprime la volonté politique, et l'organisation de la Communauté de paiement (Blanc 2016), qui exprime l'économie politique. Il prend forme autour de l'articulation entre consensus et compromis politique.

En tant que Régime monétaire international, nous comptons utiliser les théories de l'économie politique internationale. L'objectif n'est pas d'effectuer une recension de l'ensemble des articles de ces théories, mais bien de discuter des concepts pertinents de ces théories afin de construire une grille d'analyse sur les négociations politiques. Pour réaliser une telle entreprise, nous nous

concentrerons uniquement sur le cas de la France et de l'Allemagne, car ils sont à la fois les tenants des deux lignes directrices qui ont prévalu lors des négociations² et les deux Etats les plus importants, après le refus du Royaume-Uni de participer à la monnaie unique. A partir de là, nous développerons nos idées en trois parties. La première s'attachera à noter la volonté politique et l'importance d'un événement majeur pour l'organisation de l'union économique et monétaire. La seconde visera à comprendre le contexte dans lequel ont pris forme les négociations, à savoir les institutions européennes déjà existantes et leurs acteurs, le contexte international et l'idéologie partagée. Enfin, dans la troisième partie, nous analyserons les conflits comme une résultante des différentes traditions politiques en Allemagne et en France, ce qui nous permettra de voir quel Etat a imposé sa vision à l'autre. Dans une partie conclusive, nous tenterons de définir ce que nous appelons la signification politique de l'Union économique et monétaire.

I/L'Economie politique internationale (EPI) comme grille d'analyse.

Nous ne comptons pas ici discuter de l'ensemble du corpus de l'EPI ou critiquer une théorie plutôt qu'une autre. Nous souhaitons uniquement nous servir des différentes théories comme outils d'analyse que nous comptons reconstruire pour répondre à notre question. Il faut avant tout éviter les différents biais possibles et partir du principe que le facteur clé s'avère être le politique, mais qu'il ne faut pas pour autant négliger l'économique et le rôle de la Diplomatie (Dyson 1999).

L'EPI est un sous-ensemble des relations internationales qui vise à étudier à l'aide de l'économie et de la politique les relations internationales. Ce courant ne considère plus les questions de sécurité comme fondamentales et met l'accent sur les relations entre économies et politiques. Une partie de ces recherches se concentrent justement sur l'intégration régionale pour en rechercher les causes. Il existe plusieurs écoles de pensée cherchant à répondre à cette question qui peuvent se résumer au désaccord entre « l'American School » et la « British School » (Cohen 2014 ; Paquin 2016). Sans chercher à rentrer dans les débats, nous cherchons ici seulement à utiliser des concepts comme outils.

***L'intérêt du Néo-fonctionnalisme, de l'institutionnalisme libéral et du constructivisme.**

Malgré les échecs de ces deux théories pour expliquer la construction de l'UEM, il ne faut pas pour autant rejeter l'ensemble des concepts utilisées. Les auteurs néofonctionnalistes pensent que

² Les négociateurs français étaient les tenants de la position « monétaristes » tandis que les négociateurs allemands défendaient la position « économistes ». Autrement dit, les « monétaristes » privilégiaient l'union monétaire à la convergence économique tandis que les « économistes » souhaitaient une convergence comme condition de l'union monétaire.

l'Europe et ses institutions avancent selon un principe de « Spill Over³ ». En d'autres termes, les institutions se développeraient de manière permanente et progressive. Sans entrer dans la discussion sur la pertinence ou non de cette vision, on peut cerner l'importance des institutions dans la construction de l'union monétaire. A cela, les tenants de cette théorie rajoutent que ces institutions permettent la construction d'un réseau de liens entre différentes personnes qui sont à l'origine de l'avancée par le développement d'une communauté qui partage les mêmes valeurs (Verdun 2009 ; Youngs 1999 ; Pierson 1996 ; Dyson 1994). En d'autres termes, l'existence d'institutions supranationales permet la création d'une idéologie commune de différents acteurs. Ces mêmes acteurs peuvent alors agir à partir de ces institutions pour influencer le processus d'intégration.

A cela nous pouvons ajouter la vision institutionnaliste libérale qui renforce cette première théorie. Dans cette perspective, les institutions, à travers leurs acteurs, acquièrent une capacité d'autonomisation, ce qui leur permet d'effectuer des tâches qui à l'origine ne leur avaient pas été prescrites ou de se défendre afin de maintenir leur existence ou leur indépendance. En outre, ces institutions ne sont pas neutres. Les négociations entre parties prenantes se déroulent en leur sein, ce qui signifie que tout n'est pas possible et contraint les négociations autour d'un chemin de dépendance. En d'autres termes, le passé influence le présent/futur par les institutions (Verdun 2009 ; Pierson 1996). Enfin, ces auteurs pensent ces institutions comme un moyen de rendre possible la coopération en réduisant l'incertitude, le coût de l'information et en rendant visible les préférences des Etats. Ici, les institutions sont le moyen par lequel les idées vont se répandre entre les acteurs et permettre la coopération. Cependant, si on refuse l'idée de rationalité parfaite et d'une solution optimale, alors le choix d'un gouvernement de participer ou non à un régime régional s'élabore en fonction d'une idéologie et donc d'une position politique particulière. Ainsi, les institutions supranationales ne sont pas créées pour réduire l'incertitude, même si elles disposent de cette caractéristique *a posteriori*, mais demeurent un enjeu économique et politique (Mc Namara 1999 ; Walsh 2001 ; Dyson 1994 ; Cohen 2014 ; Paquin 2016).

Ainsi, ces deux approches mettent l'accent sur le cadre institutionnel et la capacité de ses acteurs à agir dans ce cadre. De plus l'approche institutionnelle en refusant implicitement l'hypothèse d'une rationalité parfaite permet d'intégrer la notion d'idéologie à la fois dans le réseau des acteurs faisant partie des institutions supranationales et dans la manière d'évaluer et d'effectuer un choix.

***L'Etat et les théories réaliste et intergouvernementale.**

Ces deux théories sont à la fois très intéressantes d'un point de vue intellectuel, mais sont aussi

3 Nous utilisons directement le mot anglais, car la traduction française s'avère imparfaite et ne peut rendre compte du sens de ce terme.

porteuses de graves problèmes théoriques qu'il ne faut pas négliger. Elles se concentrent sur l'Etat et ses préférences pour comprendre le processus de construction de l'Europe. Ces préférences nationales sont alors l'agrégation des différents points de vue et fonction d'une rationalité substantive. Cela soulève bien des critiques, notamment sur la notion rationalité, le concept d'agrégation et celui de préférence. Alors que la notion de préférence nationale est intéressante au niveau de la négociation, il est à noter qu'il faut la retravailler. Postuler que les préférences des Etats sont toujours de protéger leur souveraineté ne peut plus être accepté (Dyson 1994 ; Grieco 1995 ; Mora ; Verdun 2009 ; Pierson 1996 ; Walsh 2001).

Là où la théorie intergouvernementale et notamment Moravcsik (1991;1993 ;1994) montre l'importance de ce mode particulier de négociation, en d'autres termes un type d'institution, il faut toutefois rejeter l'ensemble des autres paramètres. En effet, ces deux approches, en mobilisant une rationalité substantive pour former les préférences nationales, permettent de dépasser le problème de l'agrégation en rendant les agents homogènes. De ce fait, l'Etat préfère les régimes internationaux afin de rechercher des opportunités ou de diminuer les coûts de transactions, toujours dans la perspective de protéger sa souveraineté. Ainsi, les préférences sont fixes et les choix varient en fonction de la situation. Une telle approche oublie donc que les préférences elles-mêmes peuvent évoluer suite à un événement majeur ou suite à une différence idéologique. De plus, cela tend à nier les acteurs et les conflits entre eux au sein même de l'Etat.

S'il est vrai que les notions de coûts de transaction ou d'opportunité ne sont pas à nier, il faut les utiliser a posteriori et d'un point de vue politique et non économique. La diminution des coûts de transaction constitue un facteur pouvant aider la formation d'un accord intergouvernemental, mais ne peut en aucun cas en être la cause. De même, la recherche d'opportunités ne peut pas être économique, car l'avenir est profondément incertain (Walsh 2001 ; Dyson 1994 ; Youngs 1999 ; Verdun 2009).

Finalement, nous apprenons beaucoup à partir des critiques qui sont faites sur ces deux approches. La notion d'intergouvernementalité reste toutefois centrale puisque c'est dans ce cadre qu'ont lieu les négociations. Cependant, il faut se défaire de l'hypothèse de rationalité afin de reconstruire idéologiquement les préférences politiques et économiques des acteurs étatiques principaux. De même, la notion d'agrégation est à bannir au profit du contexte et de la structure des négociations.

***Grille d'analyse.**

La pertinence de cette grille d'analyse ne peut se poser qu'en fonction d'un contexte particulier. Le traité de Maastricht est justement le résultat de négociations intergouvernementales. En outre,

celles-ci se déroulent au sein d'institutions particulières qui mobilisent une idéologie partagée. De plus, les acteurs de ces institutions supranationales peuvent mobiliser et influencer ces négociations sans pour autant les déterminer. Cela demeure les prérogatives de l'exécutif de chaque pays. Les préférences nationales de chaque Etat ne sont pas une agrégation, mais demeurent celles des acteurs en poste et des luttes entre eux. Pour cela, il faut saisir le contexte particulier de chaque « Etat » et de chaque acteur pour comprendre les positions de chaque exécutif. De plus, celles-ci se modifient dans le temps et peuvent subir un retournement majeur suite à un événement important. Ces préférences ont une double nature économique et politique. Le politique détermine le choix de l'union monétaire tandis que l'économique détermine la forme qu'elle prend.

Le contexte intérieur n'est pas négligé, mais au vu du type de négociations, presque secrètes (Dyson 1999 et autres), il n'est pas prépondérant. Il jouera un rôle lors des référendums dans les différents Etats signataires, mais ne changera pas le traité. Ainsi c'est la voie vers la ratification qui sera différente pour chacun. Le contexte international n'est pas négligé non plus, il sera pris en compte au sein de l'idéologie. Il est évident que celui-ci influence les décisions, mais, s'il le fait, c'est à travers une idéologie particulière.

II/Les motivations politiques de la France et de l'Allemagne.

Etant donné que ce sont les idées politiques qui décident et non pas les arguments économiques, qui demeurent incertains quant au résultat (Feldstein 1997), il faut nous centrer sur les acteurs déterminants lors du processus de négociations. Ici, ce ne sont pas les débats/stratégie que nous souhaitons mettre en évidence, mais bien les raisons qui rendent possible le débat et les motivations en arrière plan⁴. Nous allons nous concentrer sur les préférences politiques de deux pays cités, à savoir la France et l'Allemagne, car ils constituent les moteurs de la construction européenne (Baun 1996). En outre, nous analyserons les acteurs clefs lors des négociations pour à la fois comprendre le développement et montrer aussi que les Etats ne sont pas des blocs monolithiques, avec la nécessité de prendre en compte leurs contextes institutionnels.

***La France et le rôle de François Mitterrand.**

Dans le cas de la France, c'est le Président de la république Française, François Mitterrand, qui fut le déterminant des relations avec l'Allemagne. De par la constitution française, il est celui qui définit la politique étrangère de la France, la preuve étant apportée lors de sa présidence de la

4 Nous verrons l'idéologie économique qui déterminera la forme de l'Union monétaire. Évidemment, cette idéologie peut influencer la volonté politique, mais ici nous souhaitons seulement comprendre le côté politique.

Communauté européenne (Dyson 1999). En outre, les relations diplomatiques se déroulent dans le plus grand secret sans qu'aucune information ne filtre. Ainsi, il nous faut analyser la vision politique de François Mitterrand pour comprendre sa logique politique.

François Mitterrand a hérité de ses prédécesseurs une vision spécifique de l'Europe. Après la seconde guerre mondiale, l'objectif était de promouvoir et de protéger les intérêts français alors dans une situation de dépendance face aux USA. Il fallait alors retrouver un rôle de leadership. L'intégration européenne devait répondre à ce problème en fournissant une identité européenne qui allait renforcer la position française lors des négociations avec le Japon et les USA durant le régime de Breton Woods. De plus, ce cadre était un moyen à la fois de contenir la puissance économique de l'Allemagne et de s'y associer pour promouvoir une convergence de l'économie française. Ainsi, en liant l'économie allemande aux objectifs définis au niveau européen, la France pouvait retrouver son leadership européen et mondial. Mais elle a été confrontée à trois problèmes : Les USA ne se souciaient guère de leur taux de change, l'Allemagne émergeait comme le leader au sein de la Communauté européenne et la mondialisation a progressivement imposé une plus grande dépendance. Durant le début de sa présidence, François Mitterrand en a fait l'amère expérience et a été confronté en mars 1983 au dilemme de rester ou non au sein du système monétaire européen. Il s'est alors déroulé un débat intense entre les pro et les anti SME⁵ et finalement la position de François Mitterrand se sont modifiés. En d'autres termes, le risque d'une autre dévaluation que l'Allemagne ne pouvait accepter a provoqué une crise politique à même de modifier les orientations de l'exécutif français. (Mc Namara 1999, 2006 ; Dyson 1994 et bien d'autres).

En conséquence, la position de François Mitterrand s'est définie autour de trois objectifs, choix qui s'est vérifié lors de l'élection présidentielle de 1988 où il a clairement fait campagne en faveur de l'UEM. (i) Renforcer le processus de codécision en ce qui concerne la politique monétaire pour dépasser le problème d'asymétrie au sein du système monétaire européen. (ii) Donner une conception française à la politique monétaire au sein de l'UEM. (iii) Promouvoir la justice sociale grâce à l'UEM. Ainsi, au cours des deux mandats de François Mitterrand de multiples tentatives ont été effectuées pour atteindre les deux premiers points, mais elles ont été battues en brèche par l'intervention de la Bundesbank et de son président. La préparation du meeting de Basle et Nyborg le 12 septembre 1987 fut une tentative française pour rétablir l'équilibre au sein du SME. Puis la volonté de former un conseil économique franco-Allemand le 25 janvier 1988 fut aussi une manière de tenter de contrôler la politique monétaire de la Bundesbank. Enfin, le Mémoire d'Edouard Balladur publié en 1988 visait également à rééquilibrer le SME. Face à ces échecs, l'exécutif

5 D'un côté, les ministres communistes, les soutiens de Jean-Pierre Chevènement et de Pierre Bérégovoy souhaitaient sortir du SME tandis qu'une partie plus centriste avec Jacques Delors, Michel Rocard, Pierre Mauroy et les technocrates insistaient pour rester au sein de ce cadre monétaire. (Moravcsik 1991 ; Frieden 1994)

français concluait que seule la création de l'UEM serait à même de rétablir l'équilibre et d'influencer la politique monétaire européenne. (Dyson 1994, 1997, 1999; Hoffmeyer 2000 ; Katelberer 2001). L'intégration monétaire européenne constituait pour la France un moyen pour retrouver de l'indépendance et pour saper l'influence de la Bundesbank en Europe.

La chute du Mur de Berlin ne modifia pas cette position, mais la renforça. La crainte d'une Allemagne hégémonique consacra cette vision politique. Il fallait lier l'Allemagne à l'Europe afin de la contrôler. De ce fait, Mitterrand a mis tout son poids afin de déterminer une irréversibilité du processus européen (Hoffmeyer 2000).

***L'Allemagne, Helmut Kohl, Hans-Dietrich Genscher et Karl Otto Pohl.**

Dans le cas de l'Allemagne le contexte institutionnel interne était différent. Le chancelier, en la personne de Helmut Kohl, avait certes l'avantage de l'initiative et trouvait un allié de poids de la part de son ministre des affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher. Mais il devait tenir compte des critiques de la Bundesbank et de son président, Karl Otto Pohl, ainsi que de son allié le ministre des finances. En effet, lors des tentatives françaises pour réformer le SME ou pour former un conseil économique, la Bundesbank s'est mobilisée contre (Dyson 1999 ; Hoffmeyer 2000). Il nous faut donc expliquer qu'elle était la vision politique de Helmut Kohl et comment la Bundesbank a cédé pour créer l'UEM.

Helmut Kohl et son ministre des affaires étrangères envisageaient de construire l'union monétaire davantage pour des raisons politiques et de sécurité. En tant qu'héritiers de Konrad Adenauer, ils souhaitaient lier l'Allemagne à la construction européenne et voyaient cet élément comme consubstantielle à une unification allemande. L'Union Européenne était aussi un moyen de sortir de l'isolement et dépasser le fantôme de la seconde guerre mondiale. De plus, l'Europe était perçue comme un moyen de garantir la sécurité de l'Allemagne. En somme, celle-ci permettait d'articuler politique intérieure et extérieure. (Dyson 1999 ; Hoffmeyer 2000). De plus, Helmut Kohl souhaitait établir une union politique européenne et l'union monétaire lui semblait être un moyen pour y arriver. Ainsi, cette volonté de construire l'UEM, qui se retrouvait bien dans la réponse de Hans-Dietrich Genscher au mémorandum d'Edouard Balladur, devait dépasser le refus de la Bundesbank qui craignait de perdre le contrôle de la politique monétaire.

Alors que certains auteurs (Kaelberer 2001) affirment que la chute du mur de Berlin ne fut pas un tournant, car le processus d'unification était déjà lancé, nous pensons au contraire que cet événement politique a été crucial. En effet, malgré les initiatives de Helmut Kohl, la Bundesbank

aurait pu mobiliser les différents secteurs de l'économie allemande pour faire échouer les négociations. En d'autres termes, Helmut Kohl a pu faire avancer le processus d'intégration car la chute du Mur de Berlin a contraint la Bundesbank à accepter l'unification monétaire. En effet, les principaux soutiens de la Bundesbank⁶ soutenaient désormais Helmut Kohl (Kaltenthaler 1998). Désormais, la Bundesbank souhaitait seulement contrôler la forme de l'union monétaire afin de garder une politique de monnaie saine. La vision politique de Helmut Kohl se trouvait renforcée, car il pouvait justifier l'intégration européenne comme un moyen d'apaiser la France et de garder l'Allemagne à l'Ouest au sein de l'Europe. Ainsi, la chute du mur de Berlin, loin de modifier les préférences de ces deux opposants, a fait pencher la balance en faveur de la vision politique, même si la formation de l'UEM devait respecter certains critères.

Malheureusement, comme le signale Katlenter (2002), cela a peut être signifié aussi la fin du rapprochement Franco-Allemand, car son origine était bien due à une concordance fortuite de politique étrangère et non de questions économiques. Après la signature du traité de Maastricht, les forces Allemandes retourneront à leurs positions antérieures, à savoir la protection d'une politique de monnaie saine.

***Conséquences analytique et Union politique.**

François Mitterrand et Helmut Kohl, pour des raisons différentes, souhaitaient construire l'UEM. Les raisons économiques n'entraient pas du tout en compte dans leur optique mais, bien au contraire, l'aspect central ici était la politique étrangère de leurs pays respectifs. Or, ce qui est immédiatement perceptible constitue l'absence d'Etat européen dans cette vision. L'objectif n'était pas la création d'un Etat fédéral européen, mais une amélioration du fonctionnement du SME à travers la monnaie unique et les institutions. C'est en ce sens qu'il faut réinterpréter la notion « d'union politique » mobilisée par Helmut Kohl et François Mitterrand. La question de l'Union politique demeure ambiguë dans ces accomplissements et se résume à une tentative de formulation de loi européenne. Surtout, la dimension étatiste en est complètement absente entretenant le caractère de régime monétaire international avec des aspects de « fédéralisation »⁷ économique. Il existe bien des institutions, mais qui visent seulement à entretenir le cadre du traité ou à le faire progresser tel qu'il est. Le changement de cadre ne peut passer que par une conférence intergouvernementale et nécessite donc une volonté des deux partenaires au même moment. On

6 Il s'agit en l'occurrence des principales organisations industrielles (BVB et BDI) et financières du pays (BDB, DSGV, BVR et GSDS) (Kaltenthaler 1998).

7 L'aspect de « fédéralisation » peut s'entrevoir dans les contraintes économiques que subissent les différents Etats membres. Ils doivent appliquer certaines politiques économiques que décident la Commission Européenne ou que incitent la politique monétaire de la BCE. En ce sens, on peut y voir un pouvoir supérieur. Ils sont soumis souverainement à un pouvoir supérieur.

retrouve bien ici le concept de chemin de dépendance ici qui fait que la volonté de modification passe par des institutions déjà présentes. La capacité politique de l'union monétaire restant nulle, cette dernière constitue alors seulement une contrainte supranationale au niveau économique, mais aussi politique.

II/Le contexte institutionnel et idéal des négociations.

Que la volonté politique soit présente est nécessaire pour la construction d'une union monétaire, mais encore faut-il trouver un accord sur sa forme. Tout cela doit se passer durant les négociations car une fois la signature apposée sur le traité les modifications ne se font qu'à partir de celui-ci. Nous allons maintenant étudier ce qui a facilité cet accord et ce sur quoi il repose.

***Le rôle des institutions supranationales et de leurs acteurs.**

Trois institutions supranationales ont joué un rôle important pour la constitution de l'Union économique et monétaire, à savoir la commission européenne, le comité de gouverneurs des banques centrales et le comité monétaire.

Le rôle de la Commission Européenne fut double car sous la présidence de Jacques Delors, elle a relancé l'UEM et encouragé la formation du comité Delors. Lorsque Jacques Delors a été nommé président de la Commission Européenne en 1985, il a hérité de conditions propices pour renforcer l'intégration monétaire. De plus, il était la bonne personne au bon moment pour relancer l'intégration monétaire du fait de ses antécédents politiques. Il était un politicien important, connu des cercles de la Communauté Européenne de par sa familiarité avec l'ECOFIN en tant qu'ancien ministre des finances françaises et aussi comme ancien Président du comité sur les affaires économique et monétaire au Parlement européen de 1979 à 1981. Jacques Delors voulait construire l'UEM, alors que les exécutifs Allemands et Britanniques se montraient fortement réticents à ce sujet. De ce fait, il préféra créer les conditions pour qu'advienne l'UEM et se focalisa sur la promotion de l'Acte Unique à travers l'utilisation du « White Paper » de Lord Cockfield en 1985 que le conseil européen accepta à Milan en Juin 1985. Le marché interne avec la libéralisation totale de l'échange des biens et services, la mobilité des personnes, mais aussi et surtout des services financiers et des capitaux. La conférence intergouvernementale entérina cette position et l'Acte Unique fut signé en 1986. L'objectif de Jacques Delors était de promouvoir le marché interne et la liberté de circulation des capitaux afin de déplacer le centre de gravité des discussions du SME vers l'intégration monétaire. En outre, les forces politiques allemandes (Kaltenthaler 1998) étaient réservées envers l'UEM mais en faveur du marché interne. Pourtant une fois acceptés les termes de ce dernier, le processus politique orienté vers l'UEM prenait tout son sens à travers une série

d'incitations. Au marché interne devait suivre la monnaie Unique pour faire face à la mobilité croissante des capitaux et de la spéculation. Pour ce faire, la Commission européenne put relancer l'UEM suite à l'Acte Unique avec le rapport Padoa-Schioppa qui justifiait la monnaie comme une amélioration du fonctionnement du marché interne tandis que la libéralisation des capitaux adoucissait l'opposition allemande. En somme les membres de la Commission européenne par l'intermédiaire de son président fournissaient les bases du processus politique vers l'UEM par l'entremise de l'Acte unique et de la libéralisation des capitaux (Dyson 1994 ; Martin ; Maes 2002).

Dans de telles conditions, le problème de l'asymétrie du SME ne se résolvait pas, voire même empirait. La France avec son ministre des finances Edouard Balladur attaqua l'accord de Nasle-Byborg en Janvier 1988, car ce dernier n'avait pas répondu à cette critique. Ce memorandum a trouvé une oreille attentive en la personne du ministre des affaires étrangères allemandes, Hans Genscher, qui lui répondit en février 1988 par un rapport. Lors du Sommet de Hanovre le 27-28 Juin 1988, la présidence allemande pu proposer la constitution de l'UEM. Le problème n'était plus la désirabilité de l'UEM, mais le chemin qu'elle devait prendre. Jacques Delors s'inquiétait de confier aux comités techniques la préparation de l'UEM de peur que les progrès soient gagnés par l'inertie. Comme il fallait ménager la Bundesbank, il accueillit favorablement la proposition de Genscher de former un comité spécial qui devait être composé des gouverneurs des banques centrales⁸, un membre de la commission européenne, trois membres indépendant sous la présidence de Jacques Delors. Ainsi, ce comité devait fournir le rapport Delors, base de la réflexion et des négociations ultérieures (Dyson 1994 ; Patat 2005 ; Ungerer 1997).

Cependant, il faut bien comprendre que la rédaction de ce rapport ne fut pas problématique, car l'ensemble des gouverneurs des banques centrales formaient désormais une communauté épistémique. « *An epistemic community is a network of professionals from a variety of disciplines and backgrounds, they have (1) a shared set of normative and principled beliefs, which provide a value-based rationale for the social action of community members ; (2) shared causal beliefs, which are derived from their analysis of practices leading or contributing to a central set of problems in their domain and which then serve as the basis for elucidating the multiple linkages between possible policy actions and desired outcomes; (3) shared notions of validity – that is, intersubjective, internally defined criteria for weighing and validating knowledge in the domain of their expertise; and (4) a common policy enterprise – that is, a set of common practices associated with a set of problems to which their professional competence is directed, presumably out of the conviction that*

8 L'idée de Jacques Delors et de Helmut Kohl était de lier la Bundesbank à l'UEM en la faisant participer au comité Delors afin d'empêcher des conflits. Ainsi, La Bundesbank et son président portèrent leur attention uniquement sur le contenu et non plus sur son opposition à une monnaie unique.

human welfare will be enhanced as a consequence.” (Verdun 1997 :10)⁹ En effet, le fait de se rencontrer de manière continue pendant 25 ans a permis aux membres de partager un ensemble de croyances normatives et causales. Les notions de validité étaient les mêmes tandis que l'interprétation et la solution d'un problème trouvaient facilement un consensus. En d'autres termes, les membres du comité des gouverneurs des banques centrales partageaient la même vision du monde lors de la rédaction du rapport Delors. De ce fait, le rapport à la base des négociations fut fondé par cette communauté épistémique qui partageait l'idée d'une très faible inflation, pour renforcer le potentiel de croissance de la production et de l'emploi. Elle souhaitait constituer des règles pour maîtriser la politique fiscale et budgétaire des Etats membres et était en faveur d'une Banque Centrale Européenne indépendante pour gérer la politique monétaire. Elle se devait d'être neutre et rejetait la politique keynésienne (Scheller 2011). De plus, une telle communauté permettait de faciliter les négociations et les compromis (Verdun 1997 ; Andrew 2003).

De même pendant toute la durée des négociations de la conférence intergouvernementale, c'est le comité monétaire qui était chargé de préparer les documents pour l'ECOFIN. Il devait coordonner les politiques monétaires des Etats membres et était composé des représentants des pays membres. Chaque pays disposait de son gouverneur de la Banque Centrale plus un représentant du ministre des finances ou du trésor. Ce comité était indépendant, mais l'exécutif maintenait des relations très fortes avec ses représentants. Toutefois, ceux-ci gardaient une autonomie dans la formulation des problèmes et des solutions dont les banquiers centraux bénéficiaient. La tâche consistait à préparer les documents pour les ministres des finances au sein de l'ECOFIN et on comprend bien que la composition des membres pouvait influencer le contenu des documents. En outre, au sein de ce comité, l'axe Franco-Allemand prédominait, de sorte que s'ils se mettaient d'accord alors la probabilité que leur proposition passe le comité était très forte. Néanmoins, il ne faut pas voir les autres membres comme des spectateurs. Ils pouvaient proposer des avis, ou capter des avantages¹⁰, mais aussi et surtout stimuler la compréhension entre les Français et les allemands comme l'ont fait les représentants Belges ou accommoder les allemands comme l'ont fait les représentants hollandais (Maes 2003).

Les institutions ont clairement eu un impact sur la formation de l'UEM. Alors que la Commission Européenne tentait de relancer l'union monétaire, le comité Delors et le comité monétaire pouvaient agir sur sa forme le tout grâce à une idéologie partagée, à savoir une monnaie saine construite pour le marché interne. Malgré tout, ils n'étaient pas à la base du mouvement qui restait politique. Autrement dit, si les différents Etats membres acceptaient le rapport Delors, c'est parce qu'ils

⁹ Citation dont l'origine vient de (Haas 1992 : 3)

¹⁰ Comme par exemple faire en sorte que le montant dédié au fond de cohésion augmente.

partageaient eux aussi cette idéologie commune car, dans le cas contraire, l'UEM n'aurait jamais existé sous cette forme. Les exécutifs restaient les maîtres du jeu, même si les institutions supranationales étaient bien à la fois facilitatrices de négociations et les dessinateurs du projet.

***Une idéologie commune : la monnaie saine et le libéralisme compétitif.**

Les choix politiques des élites ne se font pas qu'en mesurant les coûts et les bénéfices de leurs actions. En effet, ces derniers ne s'évaluent qu'à travers un cadre interprétatif particulier. Ces idées sont le fruit d'expériences des législateurs avec leurs environnements et leurs interactions avec d'autres acteurs. En d'autres termes, ce ne sont pas les conditions matérielles qui modifient les vues du législateur sur la politique monétaire. Ce changement est socialement construit par les idées. Un contexte ne peut être interprété qu'à partir d'un cadre théorique. La signification est médiatisée par l'interprétation et l'analyse à travers la culture et les idées à un moment donné. Il faut noter aussi qu'intérêts et idées sont profondément liés, puisque ce sont les idées qui vont déterminer les intérêts et donc les positions de chacun. Le changement de ces conceptions est toujours possible, lorsque celles-ci ne peuvent résoudre un problème auquel fait face le législateur (McNamara 1999, 2006).

Ainsi, la structure de l'économie internationale modifie le terrain dans lequel se déroulent les politiques. De ce fait, l'augmentation de la mobilité des capitaux au cours des années 70 et 80 ainsi que la spéculation avaient provoqué des expériences négatives pour le législateur. Selon McNamara (1999), trois facteurs ont poussé les élites politiques à adopter un consensus « Néolibéral ».

(i) L'échec des politiques Keynésiennes en matière monétaire a conduit à rejeter cette théorie et ces instruments de gestion de la politique économique.

(ii) La présence de la théorie monétariste a fourni aux législateurs une alternative déjà prête. Cela donnait du sens dans un environnement économique turbulent et incertain. La politique monétaire expansionniste produit de l'inflation et des attentes inflationnistes de la part des agents. Ceci est parfaitement contre-productif en ce qui concerne l'emploi et la croissance, car l'inflation provoquera une réaction des marchés financiers qui fera baisser le taux de change et donc conduira à davantage d'inflation. Une telle politique ne peut qu'aggraver la situation. L'objectif d'inflation basse est devenu prioritaire et, pour atteindre une telle fin, la question de la crédibilité s'avère majeure. Le nouveau consensus Néolibéral a redéfini les intérêts de l'Etat qui peut alors s'orienter vers une plus grande coopération dans le SME afin de gagner en crédibilité et en stabilité des prix. En conséquence, ceci induit des politiques d'ajustement nécessaires pour résider à l'intérieur de ce système (McNamara 1999, 2006 ; Dyson 1994).

(iii) Le succès de l'économie allemande face aux problèmes des autres économies européennes a provoqué une accélération du passage à un autre paradigme. De plus, la proximité des acteurs à

travers les institutions supranationales a permis de mettre en place un transfert de connaissances afin de disposer d'une alternative possible. L'existence de l'Allemagne est un exemple continué d'une réussite alternative aux politiques keynésiennes (McNamara 1999).

Le cas français est exemplaire de cette démonstration. Alors que l'exécutif de François Mitterrand tentait une politique de relance, la conclusion se révéla négative. Il a dû faire face à deux dévaluations successives et à une détérioration de la position économique française. La question de l'efficacité des politiques keynésiennes fut donc posée. En Mars 1983, en choisissant d'écouter son aile centriste avec Pierre Mauroy et Jacques Delors, François Mitterrand décida de rester dans le SME. C'était clairement un renversement du cadre analytique, car il aurait pu mettre en place des barrières douanières¹¹. Dès 1984, la majorité des élites avait pris conscience des contraintes extérieures, avait changé de vision et évaluait donc les coûts et les bénéfices différemment. Alors, on s'est dirigé vers une politique de rigueur et de contrôle de l'inflation. L'UEM en a été la continuité, car cela a permis d'améliorer la crédibilité. A partir de ce moment-là, l'ensemble des élites européennes, et particulièrement françaises et allemandes, partageaient une même idéologie nommée par Dyson « monnaie saine ». Ce partage du cadre analytique ne signifie pas un accord total sur une idéologie ou une absence de désaccord, mais au contraire un cadre d'interprétation identique à l'intérieur duquel on peut discuter. Ainsi, on a la mise en place à travers la monnaie saine d'un « libéralisme compétitif » avec comme indicateur les critères de Maastricht¹² et la surveillance des marchés financiers.

Les positions des Etats membres ont alors bien convergé pour former une union monétaire selon un même cadre analytique. Les institutions supranationales ont incité à la former et ont permis de dépasser les conflits naissants grâce à la formation d'une communauté épistémique. Finalement, c'est la correspondance de l'ensemble des acteurs avec la « monnaie saine » qui a permis de trouver un accord et de procéder à l'élaboration du traité de Maastricht et de la Banque centrale européenne.

III/Traditions politiques et conflits politiques.

Les élites qui constituent les acteurs principaux des négociations sont encadrées dans des identités collectives nationales. On vient de voir comment l'idéologie de la monnaie saine a façonné un accord entre la France et l'Allemagne. Cependant, des désaccords se sont manifestés, dus à une différence dans les traditions politiques des deux pays comme il va être possible de le constater dans le développement suivant (Marcussen 1999).

11 Il faut cependant noter que mettre en place un protectionnisme dans une perspective de coopération entre pays s'avère très difficile.

12 Le déficit public ne doit pas dépasser 3% du PIB tandis que la dette publique ne doit pas excéder 60% du PIB.

***La tradition républicaine française : entre dirigisme et volontarisme.**

Depuis la révolution française de 1789, la tradition républicaine encadre les différents acteurs politiques. Cette tradition se base sur l'importance de l'Etat en tant qu'expression de la Nation souveraine, qui y trouve donc sa légitimité. Ainsi, il est considéré comme légitime que celui-ci centralise les pouvoirs en relation avec l'économie. L'Etat est alors censé donner une cohérence et une identité à la population. Sa tâche est d'assurer l'unité du pouvoir public et ce, au service de la Nation.

De ce fait, cette tradition donne la primauté du politique sur les marchés. L'Etat est donc volontariste et dirigiste sur les questions économiques et sociales. Il doit imposer sa volonté aux forces du marché et les utiliser à des fins nationales. On assiste alors à une préférence pour les décisions par rapport aux règles dans la gestion de la politique monétaire et économique. Ces deux politiques économiques sont inter-reliées et ne doivent en aucun cas être séparées afin de pouvoir constituer une politique volontariste (Maes 2002 ; Dyson 1999, 2002).

Lorsqu'en Mars 1983, la décision de François Mitterrand a fait basculer les priorités intérieures d'une croissance économique au profit d'une discipline du taux de change stable et de la politique de franc fort, cette tradition n'a pas disparu, elle a seulement été remaniée. En effet, les autorités en charge des négociations au sein de l'ECOFIN ou du comité monétaire, Pierre Bérégovoy et Jean Claude Trichet, ont montré leur attachement à ces principes. Ils refusaient l'indépendance de la Banque Centrale Européenne en vertu du principe que la politique monétaire ne pouvait pas être déconnectée de la politique économique. Cela ne signifiait pas que ces élites rejetaient les politiques de basse inflation et de compétitivité, mais elles affirmaient que la monnaie n'était qu'un outil destiné à cette fin. La stabilité des prix est certes importante, mais ce n'est pas un but qui doit être poursuivi indépendamment des autres objectifs économiques. Autrement dit, on ne peut pas déconnecter la politique monétaire de la politique économique. C'est pour cela que, lors des négociations, Pierre Bérégovoy insistait pour mettre en place un gouvernement économique en renforçant le conseil européen. Les différents Etats membres devraient alors faire coopérer leurs politiques économiques pour atteindre certains objectifs¹³. Cependant, une telle institution signifiait un refus clair de l'indépendance de la Banque Centrale Monétaire, car celle-ci devrait alors se plier aux politiques économiques décidées par le Conseil européen sur le taux de change ou sur une

13 Tout en sachant que dans le même temps, la BCE continuerait sa politique monétaire afin d'assurer la stabilité du niveau général des prix au mépris d'une coordination des politiques économiques visant à relancer l'économie. La coopération était donc seulement un moyen pour partager le fardeau de la perte du taux de change entre les économies. Malgré tout, la Bundesbank craignait ce gouvernement économique, car Karl Otto Pohl y voyait un moyen pour contrecarrer la mission de la BCE et ceci allait à l'encontre de sa vision de l'économie, basée sur les règles et non sur les décisions. Une coopération et donc des décisions pouvaient créer de l'incertitude dans le marché et aboutir à créer des asymétries dans la compétition comme le prône l'ordolibéralisme.

relance économique. On retrouvait là bien la vision volontariste des politiques français (Howarth 1999 ; Dyson 1999 ; Maes 2002). Le Trésor français fut l'émanation de cette ligne politique avec à sa tête Pierre Bérégovoy. Ainsi, le débat sur les critères de Maastricht n'était pas tellement sur leur signification, mais sur leur gestion économique. Les autorités françaises souhaitaient un contrôle politique sur ces critères . Pour elles, la décision primait sur la règle.

***La tradition ordolibérale Allemande.**

Les autorités allemandes et plus particulièrement la Bundesbank rejetaient le volontarisme français et souhaitaient au contraire établir des règles. Le mode de gestion se devait d'être technocratique afin de garantir l'indépendance de la Banque centrale européen et la non remise en question de ces règles. Ce rejet était fondé sur une approche fédérale incluant une division des pouvoirs. A cause de la seconde guerre mondiale et du Nazisme, la centralisation était crainte. Ainsi, la reconstruction de l'économie et des institutions politiques fut majoritairement décentralisée et basée sur la philosophie ordolibérale (Maes 2002).

C'est cette idéologie qui a formé les bases de la négociation lors du comité Delors et de la conférence intergouvernementale. Elle repose sur deux principes : la politique monétaire se doit d'assurer la stabilité économique par une inflation presque nulle tandis que la politique économique doit créer un cadre sain afin de sécuriser le fonctionnement du marché. Cette interdépendance, bien différente de la situation en France, a pour objectif de créer les meilleures conditions pour la mise en place de la concurrence. Ainsi, la politique économique de l'Etat est limitée à cette mise en place. Toute action pouvant la mettre en difficulté est donc à bannir. Une telle vision donne une tâche limitée à la politique fiscale et à la politique structurelle. Le seul élément important est celui qui consiste à construire des conditions saines afin que le marché puisse se déployer. La politique monétaire n'est pas ici un outil, mais un impératif que le politique ne doit pas essayer d'influencer. Contre le dirigisme français, on assiste à une vision par la règle et la technocratie (Maes 2002 ; Dyson 1999).

Nous pouvons donc mieux comprendre l'approche des autorités Allemandes et particulièrement de la Bundesbank, centrale lors du comité Delors et des négociations, en ce qui concernait la forme de l'Union monétaire. L'EMU se devait d'être une communauté stable basée sur la convergence économique. En somme, il fallait transposer le modèle allemand de stabilité économique au niveau européen : priorité absolue au principe d'ouverture ; rôle du marché compétitif ; banque centrale européenne indépendante ; stabilité des prix ; règles du « no bail out » ; proscription du financement direct des déficits avec des règles strictes et claires pour mettre en œuvre les critères de

convergence. Évidemment, la Bundesbank refusait toute coordination européenne sur la politique économique qui pourrait contrevenir au principe de l'indépendance de la Banque Centrale européenne. Tout a été fait pour rejeter la proposition française de gouvernement économique. Enfin, conformément à l'ordolibéralisme et à son principe fondamental de la règle, l'euro nécessite une entité politique autonome. L'union politique était une exigence de l'union économique, mais elle devait s'abstenir de pouvoir influencer la politique monétaire. Autrement dit, elle est soumise à la politique monétaire et ne doit uniquement faire fonctionner l'union monétaire qui est l'apanage et le couronnement de l'Union politique et de l'Union économique. La politique monétaire est donc entièrement dépolitisée et l'Union politique ne représente qu'un ensemble d'institutions sans capacité politique propre. Les institutions mises en place suivent alors le respect de la règle et sont complètement technocratiques. (Dyson 1999,2002)

***Le modèle allemand victorieux.**

En tant que détentrice de la monnaie forte, c'est le modèle allemand qui est sorti victorieux des négociations. Déjà, avec le rapport Delors, les préférences allemandes se manifestaient dans leur ensemble (Kaelberer 1998 ; Italianer 1993). Le traité de Maastricht mis en place une Banque Centrale indépendante¹⁴ qui devait se focaliser uniquement sur la stabilité des prix. Le gouvernement économique a été rejeté tandis que la convergence économique et l'indivisibilité de la politique monétaire se trouvaient au cœur des différentes phases pour atteindre l'union monétaire. Certes, le processus est devenu irréversible et des transferts financiers ont été accordés aux pays les plus faibles, mais cela ne changeait rien à la structure globale de l'union monétaire. De même, le fait que le conseil européen puisse jouer sur le taux de change restait limité du fait du processus en place¹⁵. Ainsi, il ne faut pas sur-interpréter les conflits qui ont eu lieu, car ils restaient à l'intérieur d'une idéologie parfaitement partagée par les différents acteurs. Ils reflétaient seulement des différences dans les traditions politiques des deux pays et dans la perspective monétaire, à savoir comme outil ou comme impératif.

Cependant, cette mise en exergue des différentes politiques nous permet de bien comprendre le caractère profondément technocratique de l'union monétaire et la volonté de réforme du côté française qui se limitait à passer de la règle à la décision politique, mais pour aboutir à une même conclusion.

14 C'est François Mitterrand qui décide d'accepter la proposition Allemande et l'impose à Pierre Bérégovoy qui devait négocier la position française avec ses collaborateurs.

15Le conseil peut en effet intervenir sur le taux de change à condition que cela ne contrevenne pas à la stabilité des prix. Toutefois, cette capacité du Conseil reste bien mince. Elle doit être statuée à l'unanimité sur recommandation de la BCE ou de la Commission, après consultation de la BCE en vue de parvenir à un consensus. Selon la même procédure, le Conseil statuant à la majorité qualifiée peut adopter, modifier ou abandonner les cours centraux de l'Ecu dans le système des taux de change, tant que ce consensus est compatible avec la stabilité des prix (Art 109).

IV/Conclusion : signification politique et probabilité de changement.

Dans notre papier, nous avons évité de parler des différentes stratégies à l'œuvre lors des négociations. Nous ne négligeons pas leur importance dans l'avènement de la monnaie unique, car en effet, elles nous ont servi pour définir la signification politique. La monnaie n'est que la continuité du SME avec une plus grande rigidité des taux de change du fait de l'euro et il faut donc considérer l'UEM comme un régime monétaire international. L'Union politique demandée par François Mitterrand reflétait seulement des institutions pour encadrer la nouvelle union européenne et non pas le développement démocratique. A ce titre, la préférence pour les règles sur le principe décisionnel dans la gestion de la politique monétaire a construit de fait un système fortement technocratique et rigide¹⁶. A ce titre, les critères de Maastricht confirment cette vision de l'importance de la règle et de la soumission de la politique budgétaire à la politique monétaire.

Toutefois, cette différence dans le mode de gestion ne reflétait pas un désaccord quant à la politique monétaire à mener. La Banque Centrale européenne devait se concentrer sur la stabilité des prix afin de permettre au marché interne de fonctionner. La monnaie saine était le lien avec le libéralisme compétitif (McNamara 1999). Cela a conduit trois conséquences majeures : (i) désormais il s'installait une désinflation compétitive (Parguez 1999) sur l'ensemble de la zone membre de la monnaie unique ; (ii) les Etats ne pouvaient plus s'ajuster que sur deux critères, à savoir le chômage ou la baisse des salaires, tout en sachant qu'ils allaient se faire concurrence pour exporter leurs produits. Autrement dit, ce fait a renforcé en retour la désinflation compétitive et l'économie allemande disposait d'un avantage certain étant donné son rapport salarial spécifique (Théret 1994) ; (iii) Les Etats se retrouvaient « provincialisés » au niveau de leur politique économique. Ils devenaient de simples entreprises réduites à limiter leurs coûts pour gagner des parts de marchés et atteindre les critères demandés par la Commission et les marchés financiers. On assiste alors à la construction d'un régime monétaire international technocratique basé sur le libéralisme compétitif, le marché et l'idéologie de la monnaie saine qui « provincialise » l'Etat au niveau économique, met en concurrence les Etats entre eux provoquant une désinflation compétitive. La caractéristique technocratique de ce régime monétaire international n'est pas à négliger, car cela signifie que l'organisation passe par des règles et non par une coordination. De ce fait, elles (Commission et BCE) sont indépendantes et en tant que dépositaires de pouvoirs politiques peuvent soumettre les Etats souverains. En outre, on peut imaginer qu'elles vont utiliser cette indépendance pour se renforcer et défendre leur existence. On assiste alors à l'existence d'une fédération sans Etat, purement légale et surtout pouvant se développer.

16 La théorie intergouvernementale de Moravcsik (1991 ; 1993 ; 1994) nous paraît, malgré ses défauts, très intéressante à ce propos. Elle perçoit les institutions supranationales comme un moyen de contrainte souhaité par les gouvernements afin de pouvoir mettre en place des politiques.

Les conditions de possibilité pour qu'un régime monétaire international soit construit nécessite quatre éléments, sous l'hypothèse de conférence gouvernementale. Le premier consiste en la volonté politique des différents Etats de créer ce régime, même si la raison est différente. En second, il faut un accord global sur la forme et l'objectif de l'union monétaire qui doit être mise en place. Une idéologie partagée entre les principaux acteurs lors de la négociation. Troisièmement, les crises politiques majeures peuvent permettre de changer les préférences et donc de contribuer à un accord. Enfin et quatrièmement, la présence d'institutions peut faciliter l'ensemble du processus.

Cependant, ces conditions ne sont valables que pour un contexte particulier qui est celui de la construction d'un régime monétaire international à travers une conférence intergouvernementale¹⁷. En cas de présence d'un Hégémon ou par l'application de la contrainte le processus est complètement différent. En outre, cela signifie que la modification de ce régime monétaire international se heurte aux mêmes problèmes tant que l'on reste dans le même cadre. Autrement dit, pour le changer, les exécutifs à la fois français et allemands doivent disposer à la fois d'une volonté politique et s'accorder économiquement. L'importance de la crise est ici non négligeable car elle peut changer des préférences et provoquer des mouvements qui paraissaient impossibles avant. Enfin, dans la perspective de construire un Etat fédéral, la volonté politique seule est suffisante, car les prérogatives et les discussions économiques seront établies après coup au niveau fédéral. Le conflit survient alors sur l'objectif politique et la forme de l'Etat fédéral.

Enfin, comme l'Ecole de la Régulation l'a signalé, l'émission monétaire n'est pas seulement économique, c'est à dire à même de faire fonctionner le système économique, mais représente aussi un pouvoir politique. L'institutionnalisation de la Banque Centrale européenne soulève deux questions majeures. Premièrement, la Banque Centrale européenne dispose d'un pouvoir politique majeur de par sa capacité d'émission monétaire. Deuxièmement, elle n'est liée à aucun Etat ou représentation, ce qui pose la question de savoir si cette monnaie est vraiment européenne ou une monnaie purement de marché. Dans ce cas précis, la Banque Centrale européenne dispose d'un pouvoir politique pour faire respecter les critères de Maastricht beaucoup plus fort que les sanctions potentielles de la Commission. A cela, on peut rajouter la puissance des marchés financiers qui peuvent juger la monnaie unique à travers leurs opérations de spéculation. Ainsi, le pouvoir politique n'est plus l'Etat, mais le lien marchés financiers et Banque Centrale européenne qui construit une monnaie pour le marché jugé par le marché. C'est peut être ici que se situe le basculement entre l'ordolibéralisme et le Néolibéralisme de la zone euro dont Bruno Théret (2014) croît discerner les contours.

17 En somme, les Etats doivent être « libre » de leur action.

Bibliographie.

- Aglietta, Michel, et Brand, Thomas. (2013). *Un New Deal pour l'Europe*. Odile Jacob.
- Aglietta, Michel, et Orléan, André. (1982). *La violence de la monnaie*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Aglietta, Michel, et Orléan, André. (1995). *Souveraineté, légitimité de la monnaie*. Édité par Centre de recherche en épistémologie appliquée. Cahiers Finance, éthique, confiance, Paris, France: AEF.
- Aglietta, Michel, et Orléan, André. (1998). *La monnaie souveraine*. 1 vol. Paris, France: O. Jacob.
- Aglietta, Michel, et Orléan, André. (2002). *La monnaie entre violence et confiance*. Paris, France: Odile Jacob, DL.
- Akin, David, et Joel Robbins. (1999). « An introduction to Melanesian currencies. Agency, identity, and Social Reproduction ». In *Money and Modernity : State and local currencies in Melanesia*, University of Pittsburgh Press., 1-41.
- Andrews, David M. (2003). « Command and control in the committee of governors: Leadership, staff, and preparations for EMU », 30p. Nashville, Tennessee.
- Baun, Michael J. (1995). « The Maastricht Treaty as High Politics: Germany, France, and European Integration ». *Political Science Quarterly* 110, n° 4 : 605-24.
- Blanc, Jérôme. (1997). « Monnaie, confiance et temps ». In *La construction sociale de la confiance*, par Philippe Bernoux et Jean-Michel Servet, Finance et Société. Paris: Association d'économie financière : Montchrestien : 119-145.
- Blanc, Jérôme. (2000). « Les monnaies parallèles: unité et diversité du fait monétaire ». L'Harmattan.
- Blanc, Jérôme. (2016). « Monnaie, communauté : la communauté comme construction monétaire. » 2d EMES-Polanyi International Seminar, « Societies in transition: social and solidarity economy, the commons, public action and livelihood », Paris, CNAM, 19-20 mai 2016.
- Carsten, Janet. (1989). « Cooking money: gender and the symbolic transformation of means of exchange in a Malay fishing community ». In *Money and the morality of exchange*, édité par Cohen, Benjamin R. (2014). *Advanced Introduction to International Political Economy*. E. Elgar.
- Dyson, Kenneth H. F. (1994) *Elusive union: the process of economic and monetary union in Europe*. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- Dyson, Kenneth H. F. (1997) « La France, l'Union économique et monétaire et la construction européenne : renforcer l'exécutif, transformer l'Etat ». *Politiques et management public* 15, n° 3 : 57-77.
- Dyson, Kenneth H. F. (2002). « Germany and the Euro: Redefining EMU, Handling Paradox, and Managing Uncertainty and Contingency ». In *European states and the Euro: Europeanization, variation, and convergence*, édité par Kenneth H. F. Dyson, Oxford, Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique : 173-212.

Dyson, Kenneth H. F., et Kevin Featherstone. (1999). *The road to Maastricht: negotiating economic and monetary union*. Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Oxford university press.

Feldstein, Martin. (1997). « The political economy of the european economic and monetary union: political sources of an economic liability ». *The Journal of Economic Perspectives* 11, n° 4 : 23-42.

Frieden, Jeffrey. (1994). « Making commitments: France and Italy in the European Monetary System, 1979-1985 ». In *The political economy of european monetary unification*, par B. Eichengreen et Jeffrey Frieden, 25-47.

<http://www.polsci.ucsb.edu/faculty/cohen/recent/beyond.html>.

Grieco, Joseph M. (1995). « The Maastricht Treaty, Economic and Monetary Union and the Neo-Realist Research Programme ». *Review of International Studies* 21, n° 1 : 21-40.

Grierson, Philip. (1978). « The origins of money ». *Research in Economic Anthropology* 1 : 1-35.

Hoffmeyer, Erik. (2000). *Decisionmaking for European Economic and Monetary Union*. 1st edition. Group of Thirty.

Howarth, David. (1999). « "French Aversion to Independent Monetary Authority and the Development of French Policy on the EMU Project" ». *Biannual ECSA conference*.

Italianer, Alexander. (1993). « Mastering Maastricht: EMU issues and how they were settled ». In *Economic and Monetary Union: implications for national Policy-Makers*, par Klaus Gretschmann, European institute of public administration : 51-115.

Kaelberer, Matthias. (2001). *Money and power in Europe: the political economy of European monetary cooperation*. Albany, Etats-Unis d'Amérique: State University of New York Press.

Kaelberer, Matthias. (2004) « The euro and European identity: symbols, power and the politics of European monetary union ». *Review of International Studies* 30, n° 02 : 161-78.

Kaltenthaler, Karl. (1998). *Germany and the politics of Europe's money*. Durham, N.C., Etats-Unis d'Amérique: Duke University Press.

Kaltenthaler, Karl. (2002) « German Interests in European Monetary Integration ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 40, n° 1 : 69-87.

Maes, Ivo. (2002). *Economic Thought and the Making of European Monetary Union: Selected Essays of Ivo Maes*. Cheltenham: Edward Elgar.

Maes, Ivo. (2004) « On the Origins of the Franco-German EMU Controversies ». *European Journal of Law and Economics* 17, n° 1 : 21-39.

Maes, Ivo, et Verdun, Amy. (2005). « The Role of Medium-sized Countries in the Creation of EMU: The Cases of Belgium and the Netherlands ». *Journal of Common Market Studies* 43 : 327-348.

Marcussen, Martin, Thomas Risse, Daniela Engelmann-Martin, Hans Joachim Knopf, et Klaus Roscher. (1999). « Constructing Europe? The evolution of French, British and German nation state identities ». *Journal of European Public Policy* 6, n° 4 : 614-633.

Martin, Lisa .L. (1994). « International and Domestic Institutions in the EMU process ». In *The*

political economy of european monetary unification, par B. Eichengreen et Jeffrey Frieden, 87-107. Westview, 1994.

McNamara, Kathleen R. (1999) *The currency of ideas: monetary politics in the European Union*. Ithaca (N.Y.), Etats-Unis: Cornell University Press.

McNamara, Kathleen R. (2006) « Economic Governance, Ideas and EMU: What Currency Does Policy Consensus Have Today?* ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 44, n° 4 : 803-821.

Mitchell-Innes, Alfred. (1913). « What is money? » *The Banking Law Journal* : 377-408.

Moravcsik, Andrew. (1991). « Negotiating the Single European Act: national interests and conventional statecraft in the European Community ». *International Organization* 45, n° 01 : 19-56.

Moravcsik, Andrew. (1993). « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 31, n° 4 (: 473-524.

Moravcsik, Andrew. (1994). « Why the European Union Strengthens the State: Domestic Politics and International Cooperation ». Working Paper, 1994. <http://aei.pitt.edu/9151/>.

Orléan, André. (2008). « Monnaie, séparation marchande et rapport salariale ». In *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, édité par Frédéric Lordon, Paris, France: Sciences Po, les Presses : 55-91.

Orléan, André. (2011). *L'empire de la valeur: refonder l'économie*. Paris, France: Éd. du Seuil.

Lordon, F., Orléan, A. (2008), « Genèse de l'Etat et genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis », in Y. Cillon et F. Lordon (dir.) *Spinoza et les sciences sociales*, Éditions Amsterdam.

Paquin, Stéphane. (2016). *Theories of International political economy. An introduction*. Oxford University Press.

Parguez, Alain. (1999). « The Expected Failure of the European Economic and Monetary Union: A False Money against the Real Economy ». *Eastern Economic Journal* 25, n° 1 : 63-76.

Patat, Jean-Pierre. (2005). *Histoire de l'Europe monétaire*. Paris, France: la Découverte.

Pierson, Paul. (1996). « The Path to European Integration A Historical Institutionalist Analysis ». *Comparative Political Studies* 29, n° 2 : 123-163.

Sadeh, Tal, et Verdun, Amy. (2009). « Explaining Europe's Monetary Union: A Survey of the Literature ». *International Studies Review* 11, n° 2 : 277-301.

Scheller, Hanspeter K. (2011). « Le Comité des gouverneurs des banques centrales de la CEE et l'unification monétaire européenne ». *Histoire, économie & société* 30e année, n° 4 : 79-99.

Sapir, Jacques. (2003). *Les trous noirs de la science économique : Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*. Édition : Éd. augm. d'une préface. Paris: Seuil.

Sapir, Jacques. (2005). *Quelle économie pour le XXIe siècle ?* ECONOMIE. Paris: O. Jacob.

Théret, Bruno. (1992). *Régimes économiques de l'ordre politique: esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*. Economie en liberté. Paris: Presses universitaires de France.

Théret, Bruno. (1997). « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de

- protection sociale ». *L'année de la régulation*, vol 1 : 163-228.
- Théret, Bruno. (2005). « Comparaisons internationales. La place de la dimension politique. » In *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Collection Travail et société, séries 51 : 71-97.
- Théret, Bruno. (2007). « La monnaie au prisme de ses crises d'hier et d'aujourd'hui ». In *La monnaie dévoilée par ses crises*, par Bruno Théret, Ecole des hautes études en sciences sociales. Civilisations et sociétés. Paris : 17-74.
- Théret, Bruno. (2008). « Les trois états de la monnaie ». *Revue économique* Vol. 59, n° 4 : 813-481.
- Théret, Bruno. (2009). « Monnaie et dettes de vie ». *L'Homme* n° 190, n° 2 : 153-79.
- Théret, Bruno. (2014). « Dettes et crise de confiance dans l'euro : analyse et voies possibles de sortie par le haut ». *Revue Française de Socio-Économie* n° 12, n° 2 : 91-124.
- Théret, Bruno, et Marques-Pereira. (2007). « Dualité monétaire et souveraineté à Cuba ». In *La monnaie dévoilée par ses crises*, par Bruno Théret, Ecole des hautes études en sciences sociales. Civilisations et sociétés. Paris : 429-461.
- Testart, Alain. (2001). « Moyen d'échange/moyen de paiement. Des monnaies en général et plus particulièrement des primitives ». In *Aux origines de la monnaie*, par Alain Testart,. Paris: Editions Errance : 11-61.
- Ungerer, Horst. (1997). *A Concise History of European Monetary Integration: From EPU to EMU*. Westport, Conn: Quorum Books.
- Verdun, Amy. (1997). « The Role of the Delors Committee in the Creation of EMU: An Epistemic Community? », 23p. Seattle, Washington USA.
- Verdun, Amy. (1999). « Governing by Committee: The Case of Monetary Policy ». Working Paper. European Union Center of California.
- Walsh, James I. (2001). « National Preferences and International Institutions: Evidence from European Monetary Integration ». *International Studies Quarterly* 45, n° 1 : 59-80.
- Youngs, Richard. (1999). « The Politics of the Single Currency: Learning the Lessons of Maastricht ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 37, n° 2 : 295-316.